Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260702-DELIB_2026_55-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° d'ordre de la délibération :
N°2026-55

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Objet :
Projet agrivoltaïque de l'entreprise Neoen sur la SCEA Corbel (information)

Date de convocation :
26/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT, Mélanie LHUILLERY, Tangi BRETON, Catherine LAURENT.

Absents : Erwan NORMAND, Céline PERON (procuration à Mélanie LHUILLERY), Christine SOVRANO (procuration à Annick LARGANT), Simon BUISSON (procuration à Alexandre BOUGET), Matthieu SIFFIER (procuration à Tangi BRETON), Emmanuel BECQUET (procuration à Guy KERGOAT).
Secrétaire de séance : Alexandre BOUGET.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet agrivoltaïque dénommé **Ker Heol**, porté par la société Neoen, est présenté sur le territoire communal de Pleyber-Christ, en lien avec l'exploitation agricole de la SCEA Corbel.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche engagée depuis 2024 et qu'il a fait l'objet d'études techniques, environnementales, paysagères et agricoles, ainsi que d'échanges avec les acteurs locaux et les services de l'État. Le dossier présenté mentionne, dans sa version retenue, un projet agrivoltaïque sur parcours de volailles d'une puissance de 14,8 MWc, avec des aménagements comprenant des structures photovoltaïques, des haies, des accès agricoles, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ainsi qu'un éventuel dispositif de stockage par batterie.

Monsieur le Maire précise que le projet entend maintenir et conforter l'activité agricole existante, en particulier l'élevage de poules pondeuses plein air, tout en apportant des zones d'ombrage et d'abri susceptibles d'améliorer le bien-être animal. Le dossier indique également que l'implantation retenue résulte d'arbitrages successifs afin de tenir compte des enjeux agricoles, paysagers, environnementaux et de l'acceptabilité locale.

Il est rappelé que le dossier présenté fait état de surfaces clôturées de 28 ha, d'environ 500 m de haies plantées, d'une capacité de stockage annoncée à 6 MW / 48 MWh dans la présentation au public, de retombées fiscales locales estimées et d'un calendrier prévisionnel prévoyant le dépôt des autorisations administratives, puis une mise en service à l'horizon 2028-2029.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à prendre connaissance de ces éléments et à faire part de ses observations, remarques et interrogations, dans le cadre du dialogue engagé avec le porteur de projet et les habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend connaissance du projet agrivoltaïque de Ker Heol présenté par la société Neoen sur le territoire communal de Pleyber-Christ.
Prend acte que cette présentation est réalisée à titre d'information et de concertation, sans position officielle de la commune à ce stade.
Décide de recueillir les observations et réactions des conseillers municipaux sur ce projet.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

Le secrétaire
Alexandre BOUGET